

COMPTE RENDU

SESSION PLÉNIÈRE 3C#2

(COMMISSION CONSULTATIVE CITOYENNE)

Date : **26/09/2026**

Lieu : **Hémicycle**

PRÉSENT.E.S :

15 membres

Sur 34 membres

Elu.e.s départementaux :

Cathy DASTE-LEPLUS Présidente de la 7^{ème} commission Démocratie Citoyenne, Sport, Vie Associative, Education Populaire.

Mme Hélène ROZIS LE BRETON, vice-présidente de la 7^{ème} commission et élue référente Démocratie citoyenne et Budget Participatif.

M. Philippe BRET, membre de la 7^{ème} commission, élu référent à la démocratie citoyenne.

M. Jérôme SAMALENS, vice-président et élu référent pour la politique santé du département.

Administration :

M. Patrick GUY, Directeur Sport Jeunesse Engagement Citoyen.

M. Hervé BIANNE Chef de projet Service Participation Citoyenne.

Mme Lucie BRUNEL, secrétariat de la Direction Sport Jeunesse Engagement Citoyen.

Mme Marylène LAFONT-ZAVATTIERO, Chargé de développement mission Vie Associative.

Mr Jean Christophe DEBORD infographiste Service Participation Citoyenne.

Objet : **Session plénière 3C #2**

EXCUSÉ.E.S :

Elue départementale :

Mme Emeline LAFON

Membres 3C#2 :

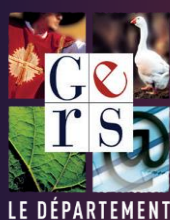
Mme ANGELERI, M AYAD, Mme BARBAT, M CHENIN, M De RICHECOUR, M DOUCET, Mme HALBAUT, M. LAHANQUE, Mme LAURENT, Mme LORMEAU, Mme MARTINEZ, M PINEAU, M. POSTIGO, M. SAHEL, Mme VANAPPELGHEM.

Excusés, M BERNARD, M CLAMOUSSE, Mme, GARCIA-CAMPAGNOLLE, Mme DESPAUX, M. FAUCHE, Mme LE NY, Mme LEMERLE, M. MAURIN, M. SCHILTER, M. THIODET

Absent : , Mme ALBRAND, M BARRI GIMENEZ, Mme BROTHERTON, M. CLAMOUSSE, Mme HAUCK, Mme JAMAI, MLANTARON, Mme LEPRAT, M. MORENO RANSARD,

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance par les élus en charge de la Participation Citoyenne
- Présentation des élus et des intervenants
- Ouverture des interventions par une présentation générale de la santé dans le Gers par monsieur Jérôme SAMALENS
- Intervention de madame Muriel FABRE, responsable du Centre de Santé Sexuelle
- Intervention du Docteur SARLON, médecin chef de service Prévention Santé et Vaccination
- Intervention de madame Hélène ROZIS LE BRETON pour la présentation de GERS SOLIDAIRE
- Point sur le calendrier 3C#2



I – OUVERTURE DE LA SEANCE

Les élu-e-s référent-e-s ouvrent la séance en présentant l'ordre du jour.

II – PRESENTATION GENERALE DE LA POLITIQUE SANTE (présentation de Monsieur Samalens)

La politique de santé départementale a été pensée et portée par le précédent Président, Philippe MARTIN.

Le diagnostic du territoire avait mis en évidence une décroissance inquiétante de la population médicale, confirmée par les statistiques : de nombreux médecins en âge de partir à la retraite continuent d'exercer. En 2020, **un médecin sur deux avait plus de 55 ans**. Cette situation est aggravée par un fort déficit lié au numérus clausus.

Par ailleurs, les nouvelles générations de médecins n'acceptent plus de remplacer des praticiens assurant 60 heures de semaine : elles recherchent une meilleure qualité de vie, centrée sur le bien-être familial et personnel.

La difficulté est donc double : un manque de médecins et une évolution des attentes professionnelles.

Le dispositif « Dites 32 »

Origine

Face à ce constat, Philippe MARTIN a créé un dispositif qui perdure aujourd'hui : **#Dites32**. Il visait, à sa création, à contrecarrer une difficulté évidente du territoire.

Rappel du contexte : dans le cursus de formation médicale, les trois dernières années (l'externat) sont centrées sur la pratique, sous forme de stages dans les territoires rattachés à la faculté de médecine de Toulouse (ex-Midi-Pyrénées). À la fin de l'externat, un classement est établi : les mieux classés choisissent en premier, les derniers prennent ce qui reste. **Le Gers était le département choisi par défaut par les derniers classés.**

La question posée était donc : comment faire pour que le Gers soit choisi par les médecins qui souhaitent venir y travailler ? C'est l'objet de Dites32.

Résultats

Au bout de quelques années, le Gers est passé de la dernière place à **l'une des trois premières destinations choisies** par les étudiants. Les leviers d'attractivité :

- **Le logement** : une aide au loyer de 350 € négociée avec les bailleurs sociaux ou privés ;
- **La découverte du territoire** : journées de découverte en collaboration avec les communes et intercommunalités, moments récréatifs, ateliers gastronomiques (confection de foie

gras), rencontres avec les entrepreneurs... Le Gers n'est plus une inconnue à l'arrivée des médecins ;

- **Le réseau professionnel** entre pairs, avec un partenariat fort avec l'Ordre des médecins : l'Ordre assure le volet pédagogique de l'accompagnement des futurs médecins, Dites32 le volet découverte du territoire ;
- **L'aide à l'installation du conjoint**

En 10 ans d'existence, **50 médecins se sont installés dans le Gers** avec l'accompagnement de Dites32.

Certains territoires restaient cependant plus attractifs que d'autres, générant des inégalités territoriales entre l'Est et l'Ouest du département. Pour résoudre cette disparité, un outil complémentaire et parallèle à Dites32 a vu le jour : le centre départemental de santé.

Le centre départemental de santé

Un travail de recensement des initiatives menées dans d'autres départements (tour de France des dispositifs) a mis en évidence l'existence de centres départementaux de santé, notamment dans le département de la Saône-et-Loire.

L'outil « **centre départemental de santé** » permet de **salarier des médecins** sur les territoires en manque cruel de praticiens.

Deux conditions pour choisir les territoires :

1. Engager les collectivités de proximité dans un partenariat avec le conseil départemental
2. Démontrer que ces territoires sont en crise de désertification médicale.

Un bureau d'études a été chargé d'objectiver les données, à la fois à l'instant T et en matière de démographie médicale à 5 ou 6 ans, afin d'identifier les difficultés rencontrées. Un **appel à manifestations d'intérêt** a ensuite été lancé auprès des collectivités impactées pour devenir partenaires du dispositif.

Les trois territoires les plus en crise identifiés sont : **Fleurance, Marciac/Plaisance et Vic-Fezensac**.

- Premier centre de santé ouvert à **Fleurance en mai 2022**, puis à **Vic** et à **Plaisance** en septembre ;
- Dernière réalisation : une antenne de santé à **Puycasquier**, créée à l'initiative de la commune, adossée à un réseau de médecins retraités.

Quelques chiffres clés : 12 médecins généralistes et 2 pédiatres recrutés, 117 400 consultations depuis l'ouvertures des centres territoriaux de santé et antennes.

Le dispositif « Aller vers »

En 2024 a été mis en place le dispositif « Aller vers » avec le **Mammobile Gers** qui permet d'organiser le dépistage du cancer du sein pour les femmes de 50 à 75 ans : 2 754 examens réalisés en 2024 sur 58 communes.

Des réflexions se poursuivent pour développer l'attractivité du département pour les médecins spécialistes mais également pour les autres professions de santé.

La politique du Département s'inscrit dans le principe directeur suivant : « même si la santé ne relève pas de sa compétence, elle est de sa responsabilité. »

Échanges avec la Commission Consultative Citoyenne

Plusieurs questions sont posées sur :

- Les raisons de la non-attractivité du territoire pour les médecins
- Le coût des dispositifs pour le Département
- La problématique de la santé mentale, la santé des jeunes et l'accès aux soins
- Les conditions d'installation des médecins et les contraintes
- La formation médicale

Réponses apportées :

- La faible attractivité naturelle du Gers est liée à la méconnaissance du territoire et la préférence des professionnels de santé pour le milieu urbain
- Coût des dispositifs : environ 60 000 € pour Dites32 et 700 000 € pour les centres de santé
- Trop peu d'embauches de médecins psychiatres, ce qui explique le déficit de prise en charge sur la santé mentale
- Santé des jeunes : le Département co-pilote le dispositif SLESRI (relais sur la santé des jeunes) et a mis à disposition les centres de santé pour assurer le suivi et faciliter l'accès aux soins des nouveaux étudiants arrivant dans le Gers
- D'autres dispositifs « jeunes – santé jeunes » sont portés par la Direction Générale du Département en charge de la Solidarité
- Contraintes à l'installation : le déficit de démographie médicale est tel que la question de la répartition géographique n'est pas envisageable à ce jour ; il faut d'abord remonter la population médicale avant de pouvoir mieux la répartir ; ce qui peut être fait aujourd'hui : limiter l'installation sur les territoires surdosés — un projet de loi porté par plusieurs députés prévoyait un dispositif de ce type (exemple : la Côte basque)
- L'enjeu de la formation est crucial : Le Gers travaille à l'implantation d'une 1ère année de médecine à Auch ; il existe au lycée Pardailhan un dispositif d'accompagnement au concours de 1ère année de médecine.
-

III – PRESENTATION DU CENTRE DE SANTE SEXUELLE (présentation de Madame Fabre)

Le Centre de Santé Sexuelle est une mission obligatoire des conseils départementaux, intégrée au service de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

L'équipe comprend : 2 sages-femmes, 1 médecin vacataire, 1 conseillère conjugale et familiale.

Les Missions du CSS

- L'accès à la contraception ;
- Les dépistages des IST ;
- L'information en santé sexuelle et la sensibilisation des professionnels ;
- L'IVG médicamenteuse ;
- Le dépistage des cancers du col et du sein / suivi gynécologique ;
- Les animations en milieu scolaire et en établissements médico-sociaux ;
- Le repérage des violences, en particulier sexuelles ;
- L'EVARS : éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Les permanences

Les permanences du CSS se tiennent :

- Dans les Maisons des Solidarités, les Maisons des services et les hôpitaux de Mirande et Condom ;
- Dans les lycées gersois, en lien avec les infirmières scolaires ;
- À la demande dans les collèges.

Les consultations sont organisées autant que possible sur rendez-vous. Elles sont **anonymes, gratuites et confidentielles**, ouvertes aux mineurs comme aux majeurs, de tout genre et de toute orientation sexuelle.

L'Activité est de :

- 1 600 consultations par an sur le territoire gersois, dont 430 personnes mineures ;
- 70 IVG médicamenteuses pratiquées par an dans le service (80 femmes/couples reçus) ;
- 48 animations collectives, dont 41 en milieu scolaire ;
- 5 ciné-débats.

Le repérage des violences

L'une des missions du CSS est le repérage des violences, en particulier sexuelles.

Les violences envers les femmes

- Chaque année en France, **272 400 femmes** sont victimes de violences de la part de leur conjoint ou ex-conjoint (SSMSI, 2024) ;
- **167 féminicides** en 2025 ;
- **3 femmes sur 10** vivront des violences conjugales au moins une fois dans leur vie ;
- Dans **91 %** des cas de violences sexuelles, les femmes connaissent leur agresseur ;
- 84 % des victimes sont des femmes, 85 % des agresseurs sont des hommes ; En cas de handicap, le risque de subir des violences est augmenté ;
- 50 % des victimes de violences conjugales n'entreprennent aucune démarche officielle ; seulement 15 % portent plainte.

Les violences faites aux enfants : un fléau de santé publique

- En France, **toutes les 3 minutes**, un enfant subit des violences sexuelles ;
- Près de **40 %** des violences sexuelles sur mineurs ont lieu avant 11 ans ;
- Le risque est augmenté en cas de handicap.

Les idées reçues à déconstruire

- Les violences sexuelles touchent **tous les milieux sociaux** ;
- L'agresseur suit une **stratégie** : ce n'est pas un « fou » ;
- La tenue vestimentaire n'influence pas l'agression sexuelle ;
- Le taux de fausses déclarations est le plus bas de toutes les infractions au code pénal : **0,4 %** pour le viol et les agressions sexuelles, contre 12 % pour les infractions contre les biens.

La contraception

- Prise en charge par la CPAM à **100 % jusqu'à 25 ans**, anonymat possible ;
- Pour les personnes sans couverture sociale : accès possible à tous les moyens de contraception, remis en main propre ;
- Le budget du CSS relève de la solidarité ;
- Orientation si besoin vers d'autres professionnels et aide à la prise de rendez-vous ;
- Contraception masculine et information à ce sujet.

L'IVG (interruption volontaire de grossesse)

- Accessible aux mineures comme aux majeures ;
- Délai légal en France : jusqu'à **16 semaines d'aménorrhée (SA)** ;
- Choix de la méthode laissé à la personne : médicamenteuse ou chirurgicale, en fonction du terme de la grossesse ;
- Possibilité de réaliser l'IVG dans le secret ;
- Au CSS, **prise en charge globale** : bilan, échographie et médicaments fournis.

La prévention EVARS

L'EVARS est l'Éducation à la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle.

- Animations en milieu scolaire et en établissements médico-sociaux ;
- Approche positive de la santé sexuelle, adaptée à l'âge ;
- Développement de la capacité des adolescents à adopter des habitudes favorables à leur santé ;
- Thématiques abordées : consentement, anatomie, droit, sociologie ;
- Promotion de l'égalité femmes-hommes.

IV – PRESENTATION DU SERVICE PREVENTION SANTE VACCINATION (présentation du Docteur Sarlon)

Le service Prévention Santé est situé au **14 place du Maréchal Lannes à Auch**.

Son activité comprend :

- La vaccination des personnes qui viennent se faire vacciner dans le service (file active) ;
- L'accueil des migrants pour la mise à jour de leurs vaccins.

Le service intervient également :

- Au sein des **27 collèges du Gers** ;

- Dans les locaux de **Gers Solidaire**, en partenariat.

Les trois missions du service

1. Le **CEGIDD** (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic) ;
2. Le **CLAT** (Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse) ;
3. Le Centre de Vaccination 32.

V - PRESENTATION DE GERS SOLIDAIRE (présentation de Madame Rozis-Lebreton)

Le Groupement d'Intérêt Public Gers Solidaire, créé en 2018, est une personne morale de droit public associant des membres publics et privés qui mettent en commun des moyens pour la mise en œuvre de missions d'intérêt général autour de **l'aide alimentaire dans le Gers** :

- Assurer **l'accompagnement global** des personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire dans tout le département,
- Créer des **tiers-lieux solidaires** réunissant de nombreux partenaires autour des points de distribution afin de faciliter **l'inclusion, l'accès aux droits et à la santé** des personnes bénéficiaires.
- **Innover** en testant des solutions permettant de lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

Gers Solidaire a développé de nouvelles formes de solidarités dans une logique de coopération territoriale et d'accompagnement global :

- Un centre social « la ruche du baron » qui permet d'accompagner les familles dans leur parcours de vie
- Le point conseil budget, labellisation de Gers solidaire en partenariat avec la Banque de France,
- L'accès à des voiturettes sans permis pour favoriser et retrouver un emploi,
- Expérimentation autour de cartes alimentation durable « Mangers » dont les objectifs sont de favoriser l'accès aux familles à une alimentation de qualité, d'améliorer la santé en réduisant les facteurs de risque liés à l'alimentation, d'augmenter l'activité des producteurs locaux.

Depuis 2022, des permanences santé sont à disposition des Gersois sur 32 lieux de distribution d'aide alimentaire. Le bilan en 2025 des permanences santé se solde par 505 permanences, 3200 rencontres individuelles, 240 personnes accompagnées et 144 actions collectives.

D'autres missions dévolues au GIP Gers Solidaire qui sont un partenariat privilégié dans le domaine de la santé avec la CPAM, un accès aux droits et aux soins facilité (colis alimentaires dispositif PASSEREL).

VI - CALENDRIER 3#C2

La prochaine session est fixée :

- Au samedi 7 novembre 2026 matin ; il s'agira d'une séance apprenante à l'Hôtel du Département.

Elle portera notamment sur la problématique de la santé mentale (état des lieux, organisation de l'offre de soins, projets) et sur la qualité de la ressource en eau dans le Gers et ses impacts sur la santé.

Le sujet de la démocratie participative, 2^{ème} sujet à traiter par la Commission Citoyenne sur son mandat, fera également l'objet d'une séance dédiée courant décembre.

La séance est levée à 12 h 30.